

I.C.J.

Communiqué No. 51/57  
Unofficial.

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:-

The Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland has filed in the Registry of the International Court of Justice a Special Agreement by which the United Kingdom and France submit to the Court a dispute which has arisen between them concerning sovereignty over the Minquiers and Ecrehos islets. The dispute relates to certain islets and rocks in the English Channel, sovereignty over which is claimed by both States.

The Court is asked to determine to which of the two States sovereignty over these islets and rocks belongs.

The Hague, December 14th, 1951.

C.I.J.

Communiqué No. 51/57.  
non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord vient de déposer au Greffe de la Cour internationale de Justice un compromis par lequel le Royaume-Uni et la France défèrent à la Cour un différend qui les oppose concernant la souveraineté sur les îlots des Minquiers et des Ecrehous. Il s'agit d'îlots et de rochers situés dans la Manche et dont les deux Etats se contestent la souveraineté.

La Cour est invitée à dire auquel des deux Etats appartient la souveraineté sur ces îlots et rochers.

La Haye, le 14 décembre 1951.